

DELIBERATION DU BUREAU
2021 n°15

ENVIRONNEMENT

Le Bureau communautaire s'est réuni le 08 avril 2021, sur convocation du Président envoyée le 1^{er} avril 2021.

Présents(es) : F. CHARTREUX, A. HARMAND JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, D. PICARD, L. GUYOT, J. BOCANEGRA, E. PAYEUR, C. SAUVAGE, JL. STAROSSE, JL. CLAUDON, E. POIRSON, R. ARNOULD, X. COLIN

Excuses : P. MONALDESCHI, O. HEYOB, M. GUEGUEN

BU2021-15– ENVIRONNEMENT (8.8) – CONTRAT DE REPRISE PAR SUEZ DU FLUX « PETITS ALUMINIUMS »

La mise en œuvre des extensions de consignes de tri sur le territoire est effective depuis le 1^{er} janvier 2020.

Dans ce cadre, un nouveau standard de valorisation des aluminiums a été défini au cahier des charges CITEO avec la création d'un standard « petits aluminiums et souples ».

Le déploiement de ce standard a abouti à la création de l'ARCA (Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium) et l'entreprise SUEZ propose d'intégrer au contrat de reprise fédération « aluminium issu de la collecte séparée » déjà contractualisé, le flux des petits aluminiums et souples de ce nouveau standard.

Grâce au passage aux extensions de consignes de tri au 1^{er} janvier 2020, il est désormais possible de trier et recycler les petits aluminiums et souples issus de la collecte sélective, tels que les capsules de café, plaquettes de médicament, emballages de fromages individuels, boules de papier aluminium, emballages de compote pour les enfants, qui, du fait de leur petite taille, ne sont pas recyclés avec les aluminiums issus de la collecte sélective.

Dans le cadre de l'organisation de la filière de reprise, l'ARCA (Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium) a été créée par Nespresso, Nestlé et Jacobs Douwe Egberts France (JDE) début 2020.

Cette Alliance rémunère la performance de tri des petits emballages et objets en aluminium des collectivités et apporte un soutien aux collectivités qui produiront de l'aluminium répondant au flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée, en complément du soutien financier apporté par Citéo/Adelphé.

Ainsi les soutiens financiers pour ce flux des petits aluminiums comporteront :

- Citeo : soutien de **400 € par tonne** (contrat existant) ;
- L'ARCA (Alliance pour le Recyclage des Capsules) : soutien de **300 € par tonne** sous réserve de certains critères (contrat existant).

Ces soutiens sont complétés par la reprise de matière, objet du contrat avec SUEZ pour la reprise des petits aluminiums souples, dont les conditions de reprise économique en fonction de la teneur en aluminium des chargements sont les suivantes :

Teneur en aluminium	Prix de reprise fixe
< 30 %	-110€/Tonne (coût de valorisation)
> 30% et < 50 %	-45€/Tonne (coût de valorisation)
> 50 %	10€/Tonne

Suez indique que ceux-ci seront valorisés chez Alunova en Allemagne.
Ce contrat sera effectif jusqu'au 31 décembre 2022.

Il est proposé au Bureau de :

- Autoriser le Président à signer avec SUEZ, l'avenant au contrat de reprise de l'aluminium pour ajouter la reprise et le recyclage des « petits aluminiums souples » (en compléments des soutiens), ainsi que ses conditions particulières et tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant, notamment les éventuels avenants qui seraient plus favorables.

Délibération adoptée à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE
le 08/04/2021

Application agréée E-legalite.com